

Le 7 octobre 2022, le conseil municipal dument convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 3 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

GIBERT Maryline

MOREL Nathalie

PENT Damien

PERRET Clotilde

Étaient absentes :

TORRE GOUTORBE Jeannine

DEFOND Thérèse

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 2 septembre 2022
- Adoption du dispositif de signalement des préjudices
- Décisions modificatives au budget principal et aux budgets « forêt de St Priest La Prugne » et au budget « lotissement »
- Clôture du budget « forêt de St Priest La Prugne »
- Clôture du budget de la section des « habitants de Laurent »
- Clôture du budget de l'ancien lotissement du Pré du Ris
- Délibération sur le tarif de location de la sono de la salle des fêtes
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

- Etude d'un emprunt pour la voirie du lotissement de la Motte

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 2 septembre 2022

Le compte-rendu de la séance du 2 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Adoption du dispositif de signalement des préjudices

Il est fait obligation, pour les collectivités et établissements publics, de mettre en place, conformément à l'article L.135-6 du Code général de la fonction publique et au décret n°2020-256 du 13 mars 2020, un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents témoins ou victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation.

Ce dispositif peut être mis en place en interne au sein de chaque collectivité territoriale en désignant une personne référente. M. BLANCO Jordan sera ce référent.

Ordre du jour : Décisions modificatives au budget principal et aux budgets « forêt de St Priest La Prugne » et au budget « lotissement »

- **Décision modificative du budget « Forêt St Priest La Prugne » :**

Décision modification à prendre suite à une erreur d'enregistrement.

041 C/21721 -6000 € / C/21721 : + 6000 €

- **Décision modificative du budget lotissement**

Décision modificative suivante pour la reprise du résultat :

C/7474 : -4472.50 / C/7552 : + 4772.50

- **Décision modificative du budget principal**

Suite à une erreur sur l'affectation du résultat de 2020 sur budget 2021 (24 612.57 €), à une erreur sur le Reste à Réaliser (10 000 €) et au transfert de budget du CCAS, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes : le besoin de financement est de 246 685.49€ au lieu de 281 298.06€ et donc le résultat de fonctionnement reporté s'élève à 116 825.62€ au lieu de 82 213.05€.

	Investissement Dépenses	Montant		Investissement recettes	Montant
<u>001</u>	solde d'investissement reporté	-24967,47	1068,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	-34967,47
<u>21</u>	immobilisations	24200,26	<u>021</u>	Virement de la section de fonctionnement	34200,26
	TOTAL	-767,21			-767,21
	Fonctionnement Dépenses	Montant		Fonctionnement recettes	Montant
<u>023</u>	virement à la section d'investissement	34200,26	<u>002</u>	Résultat de fonctionnement reporté	34200,26
	TOTAL	34200,26			34200,26

- **Annulation de la délibération et de la décision modificative du 03/06/2022**

Cette décision modificative prévoyait un apport de la voirie au lotissement, mais celle-ci est gardée dans le domaine communal.

- **Délibération apports au lotissement**

Le conseil municipal décide de transférer du terrain au budget lotissement, correspondant aux 8 lots vendus, pour une superficie totale de 7 081 m² et un montant de 21 951.10 €

Le conseil municipal décide de conserver sous le budget communal la voirie à hauteur de 4 767.88 € pour une surface de 1 376 m² (compte 2151) et le terrain nu à hauteur de 3 291.78 € pour une surface de 950 m² (compte 2111).

Ordre du jour : Clôture du budget « forêt de St Priest La Prugne »

Concernant le budget « forêt St Priest La Prugne » gestion du patrimoine forestier de la commune, le conseil municipal décide :

- La clôture du budget au 31 décembre 2022
- La gestion du patrimoine forestier et de la section forestière dans le budget principal de la commune
- De transférer les budgets dans celui de la commune
- De lister les actifs du budget « forêt St Priest La Prugne » à transférer au budget de la commune
- La reprise des résultats dans le budget de la commune.

Ordre du jour : Clôture du budget de la section des « habitants de Laurent »

Concernant le budget de la section des « habitants de Laurent », le conseil municipal décide :

- La clôture du budget au 31 décembre 2022

- De transférer les budgets dans celui de la commune
- La reprise des résultats dans le budget de la commune

Ordre du jour : Clôture du budget de l'ancien lotissement du Pré du Ris

Afin de mettre à jour le budget lotissement, le conseil municipal décide de transférer les espaces restants (terrain nu) au budget principal et de reprendre le résultat de l'ancien lotissement Pré du Ris :

Reprise du résultat de – 4 472.5 €

Reprise et transfert des espaces communaux pour 16 670.92 € correspondant à du terrain nu (2111).

Ordre du jour : Étude d'un emprunt pour la voirie du lotissement de la Motte

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à consulter les banques pour l'étude d'un emprunt pour la voirie du lotissement de La Motte.

Ordre du jour : Délibération sur le tarif de location de la sono de la salle des fêtes

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le tarif de location de la sono à 20 € la soirée pour l'année 2022.

Ordre du jour : Questions diverses

- **Réduction des dépenses énergétiques**

- Illuminations pour les fêtes

Cette année, seule la guirlande du sapin sera installée suite à l'augmentation du prix de l'énergie.

- Éclairages dans les bâtiments

Le conseil municipal va demander une expertise à un professionnel en électricité pour voir comment diminuer le coût des éclairages dans les bâtiments communaux (passage en LED ?).

Les horaires de l'éclairage public seront également modifiés : coupure entre 23h30 et 6h00, soit pendant 6h30 au lieu de 5h actuellement.

- **Déneigement**

- Barrières à neige

Vu les embarras provoqués par les congères, les barrières à neige vont être de nouveau installées (Combes, les Farges...). Les agents communaux feront le point sur les barrières que nous avons actuellement et si besoin, de nouvelles barrières seront commandées.

- **Chantiers**

- Lotissement La Motte

L'entreprise Thinon a été retenue pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de voirie.

- **Avancement dans le contentieux commune/entreprise Vallas :**

Un accord est en cours de rédaction par les avocats.

- **Commission de suivi du site Bois Noirs Limouzat**

Réunion le mardi 22 Novembre 2022 à 9h00 à la sous-préfecture.

- **Cérémonie du 11 novembre**

Cérémonie à 10 h 30. Centenaire du monument, commémoration officielle, proclamation des 70 noms des soldats inscrits, présentation de l'exposition, vin d'honneur.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 4 novembre 2022 à 20h à la mairie.

La séance est close à 22 h 30